

Synthèse du webinaire 4 : 10 ans après la loi ESS, comprendre ses fondements et l'organisation en Bretagne

Jeudi 22 février 2024 de 9h30 à 11h30





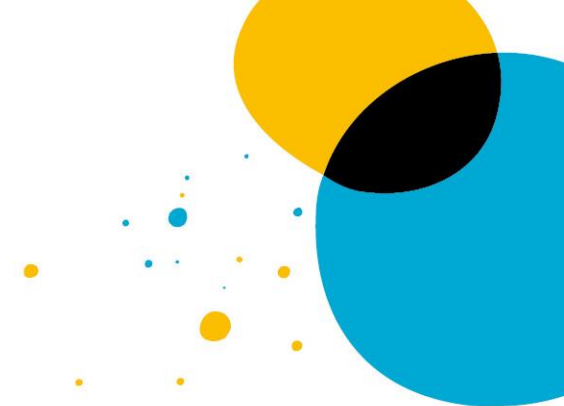
- **Mot d'accueil et introduction du webinaire**

FLORIANE DESILLE

Chargée de mission sensibilisation à l'ESS,
Cress Bretagne

fdesille@cress-bretagne.org

07 48 72 34 44



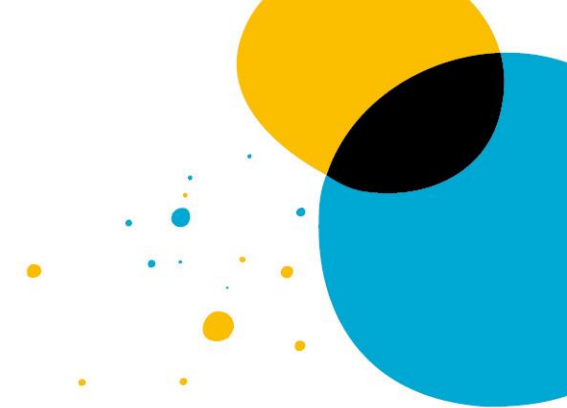


- **Rappel sur la loi ESS et sa construction**

THIERRY COURRET

Correspondant régional ESS,
DREETS Bretagne

thierry.courret@dreets.gouv.fr





Construction de la loi ESS

- **Un peu d'histoire (mais pas trop !)** : l'apport des « historiques » à la construction d'un « modèle » particulier d'entreprise
- La **loi ESS** du 31/07/2014 permet de :
 - Répondre à un enjeu de **différenciation** : reconnaissance et modernisation des statuts historiques et réponse à une nouvelle génération d'entrepreneurs « engagés »
 - Légitimer une **politique publique adaptée et différenciée**

Les 5 grands objectifs de la loi ESS



- **Focus sur l'objectif 4 :**
Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique

Le périmètre de l'ESS - Loi 2014

Une construction historique, consacrée et enrichie par la loi du 31/07/2014 :

Un « mode d'entreprendre » collectif, caractérisé par des principes :

Qui se traduit dans un périmètre :

UN CADRE LÉGAL



Loi Cadre ESS du 31 juillet 2014

La Loi relative à l'ESS marque la reconnaissance législative « d'un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ».

DES PRINCIPES



Finalité d'utilité sociale



Lucrativité limitée
Les bénéfices au service
du projet



Gestion démocratique
1 personne = 1 voix

DES ENTREPRISES



Associations, coopératives, mutuelles,
fondations, sociétés commerciales de l'ESS
Des entreprises qui concilient performance
économique et utilité sociale

Les structures de l'ESS sont présentes dans tous les secteurs d'activité :
Action sociale, santé, banque et assurance, enseignement, agriculture, commerce, hébergement, industrie, services à la personne, culture, sport, ...

En Bretagne, l'ESS c'est :

12 700 établissements
employeurs

Dans tous les secteurs
d'activités

164 000 salariés

13,8% de l'emploi
(18,2% de l'emploi
privé)

Des spécificités
territoriales

Entre 11 et 21% de
l'emploi selon pays /
EPCI

1^{ère} région pour le poids de l'ESS dans l'économie

Une réalité dans tous les territoires et les domaines d'activités

■ Des chiffres clés

2/3 de l'emploi
dans les services
à la personne

27% des places
de crèches en
Bretagne

4 000 personnes
en contrats
d'insertion dans
l'IAE

Un emploi sur
deux dans la
banque et les
assurances

9000 clubs
sportifs
1 millions de
licenciés

1200 emplois
dans les activités
de réemploi et de
recyclage

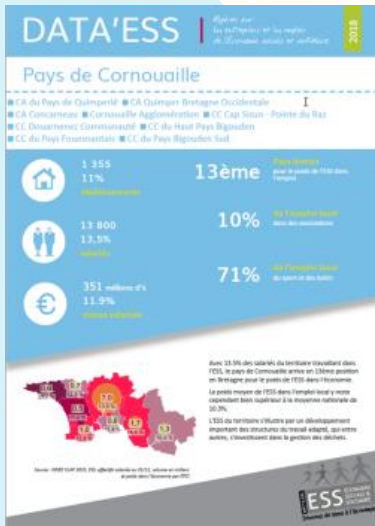
■ Une publication : « Ce que l'ESS apporte aux territoires »

- Elle valorise les coopérations entre acteurs publics et acteurs de l'ESS au travers de 13 secteurs



L'observatoire régional de l'ESS

- Une expertise du traitement et de l'analyse des données de l'ESS et une connaissance transversale de l'ESS sur les territoires



- Des publications : Les collections DATA ESS présentent des chiffres clefs de l'emploi par statut et secteurs, des évolutions récentes.
 - A l'échelle régionale [ici](#), des départements [ici](#), des pays bretons / EPCI [ici](#)
 - Des panoramas conjoncturels [ici](#) ou même thématiques [ici](#)
- L'observatoire régional de l'ESS c'est aussi une offre de services à destination des collectivités :
 - Fourniture des listes d'entreprises ESS
 - Fourniture de données complémentaires sur l'ESS

● Éléments de réponses aux questions

Comment une structure fait pour relever de l'ESS ? Pour être légitimée ?

- Les structures de l'ESS dites « historiques », à savoir les associations, coopératives, mutuelles ou fondations sont reconnues de fait comme étant des structures de l'ESS. La mise en place de ces statuts permet de respecter les principes de bases de l'ESS.
- Certaines structures de l'ESS, dont la forte utilité sociale a un impact significatif sur leurs finances, peuvent prétendre à l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS). Un contrôle a priori et un a posteriori est réalisé.
- Chaque structure de l'ESS doit présenter lors de son assemblée générale les informations sur l'application des pratiques défini par le guide de bonnes pratiques (comme défini par l'article 3 de la loi 2014). Ce guide a vocation à aider les entreprises de l'ESS dans leur démarche d'amélioration continue.

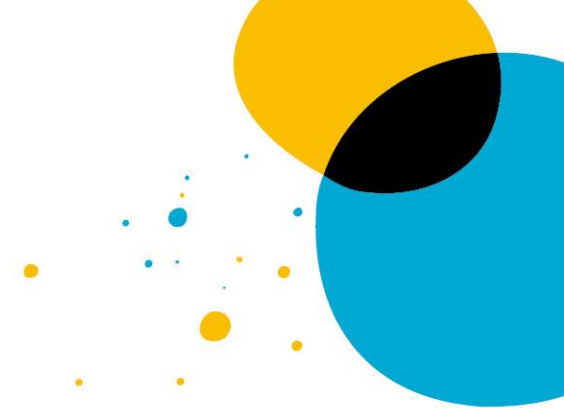
- **Focus sur l'objectif 2 :**
Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS

GREGORY HUCHON

Directeur,

Cress Bretagne

ghuchon@cress-bretagne.org



Organisation de l'Economie sociale et solidaire

Une organisation fédérative, sectorielle et statutaire

PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ
Fédérations, Unions, Réseaux

PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES
Syndicats employeurs

PAR STATUTS
Mouvement associatif, CQ SCOP,
Mutualité Française, Coop.fr, etc.



Une organisation Territoriale / transversale

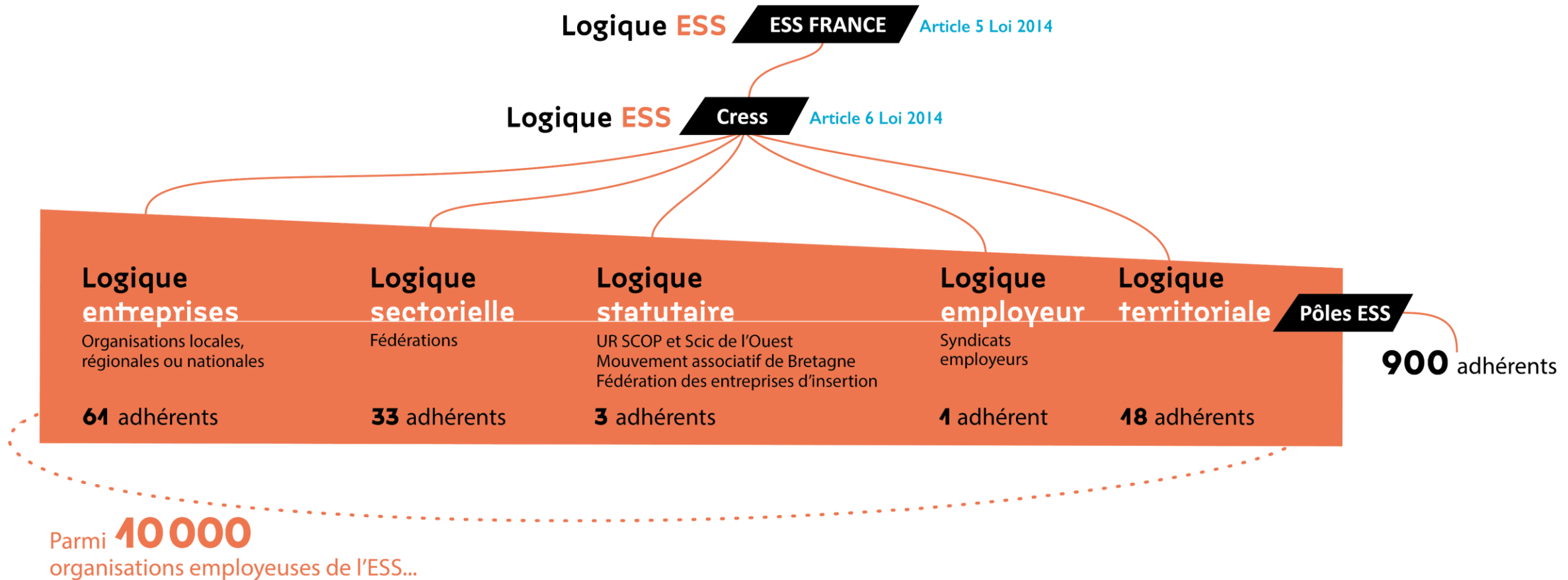
49 PÔLES ESS
sur l'ensemble
de la Bretagne (spécificité
régionale)

47 CRESS
sur l'ensemble du
territoire français
(Régions et DOM)

1 ESS France

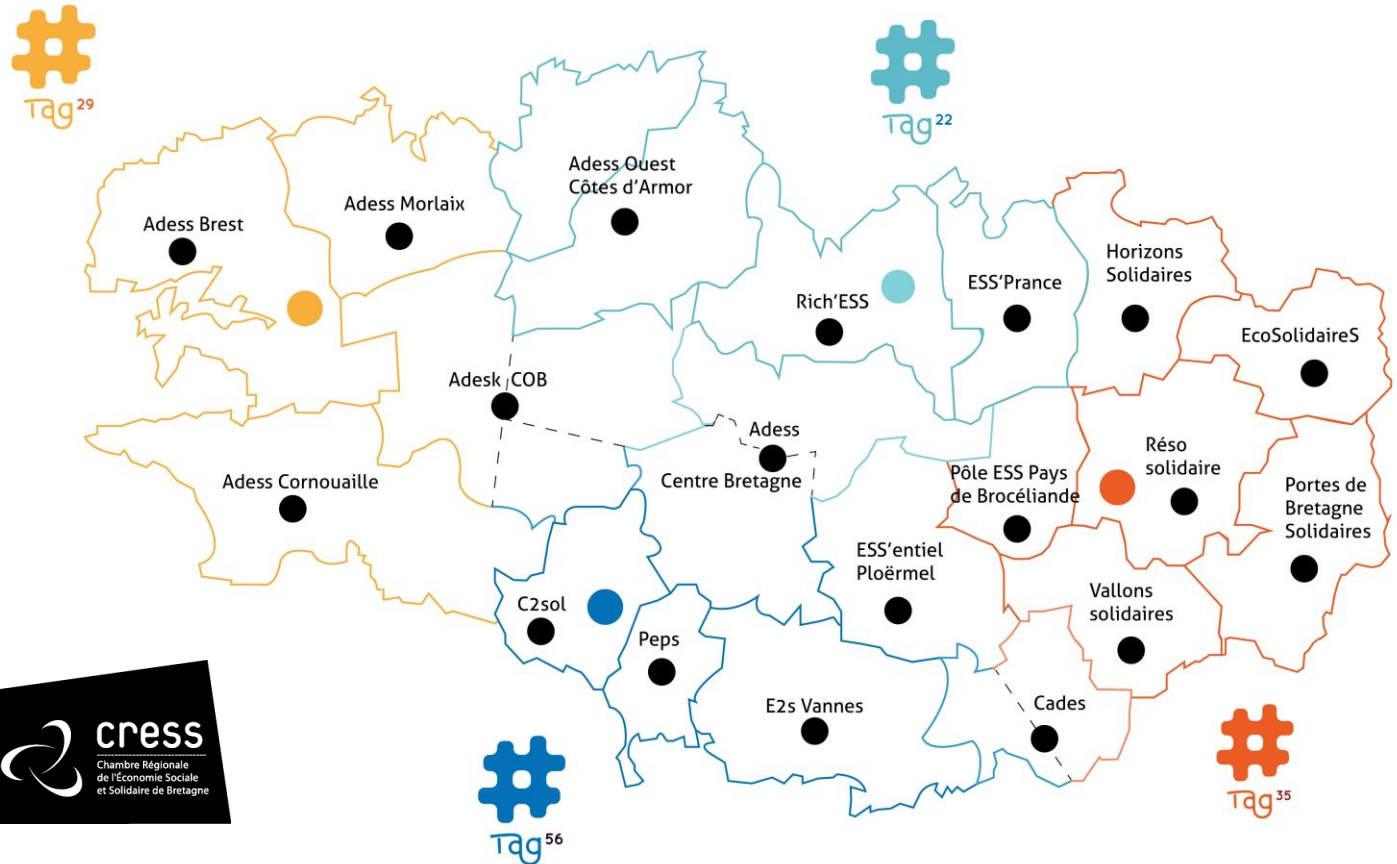
Chapitre II
de la loi

Organisation de l'Economie sociale et solidaire



Le collectif Cress-Pôles-TAg-Cric

- 1 Chambre régionale
- 19 pôles de l'ESS
- 4 propulseurs d'entreprises collectives « TAg BZH »
- 1 coopérative d'éducation à l'entrepreneuriat collectif « Le Cric »



Une soixantaine de salariés sur toute la région / Près de 900 structures adhérentes / Plus de 700 porteurs de projet accueillis chaque année / Une cinquantaine d'entreprises de l'ESS propulsées

1 écosystème régional d'accompagnement, de formation et de financement

Des partenaires opérationnels

Mouvement Associatif de Bretagne, SCOP et SCIC de l'Ouest, pôles ESS, TAg BZH, France Active Bretagne, Financeurs Solidaires, Coopératives d'Activités et d'Emploi, KEJAL, Askoria-CCB, CRESS

Des dispositifs d'accompagnement, de formation et financement

DLA, DASESS, Incubateurs TAg, CREOPSS, DEESS, Cap Création, Fonds de confiance, Guid'Asso...

Co-construit avec les pouvoirs publics et en articulation avec leurs politiques publiques

- **Focus sur l'objectif 5 :**
Renforcer les politiques de développement local durable

ANNE-LAURE FEDERICI

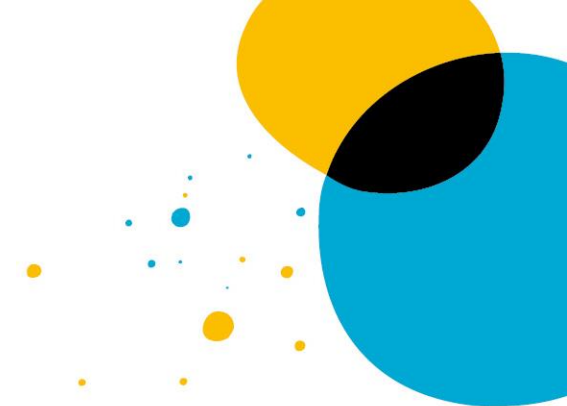
Déléguée générale,
RTES

alfederici@rtes.fr

GAELE LE STRADIC

Conseillère régionale déléguée à l'ESS,
Région Bretagne

gaelle.le-stradic@bretagne.bzh



Le RTES c'est ...

1 Faire connaître

Le RTES rend visible les politiques et actions de ses adhérents auprès d'autres collectivités, des réseaux partenaires, des institutions nationales et européennes, de la presse...

2 Echanger

Le RTES organise des journées d'échanges pour permettre aux élu.e.s et technicien.ne.s de partager leurs expériences, réfléchir à l'intégration de l'ESS dans les politiques publiques et à l'articulation entre les différents niveaux de collectivités.

3 Contribuer

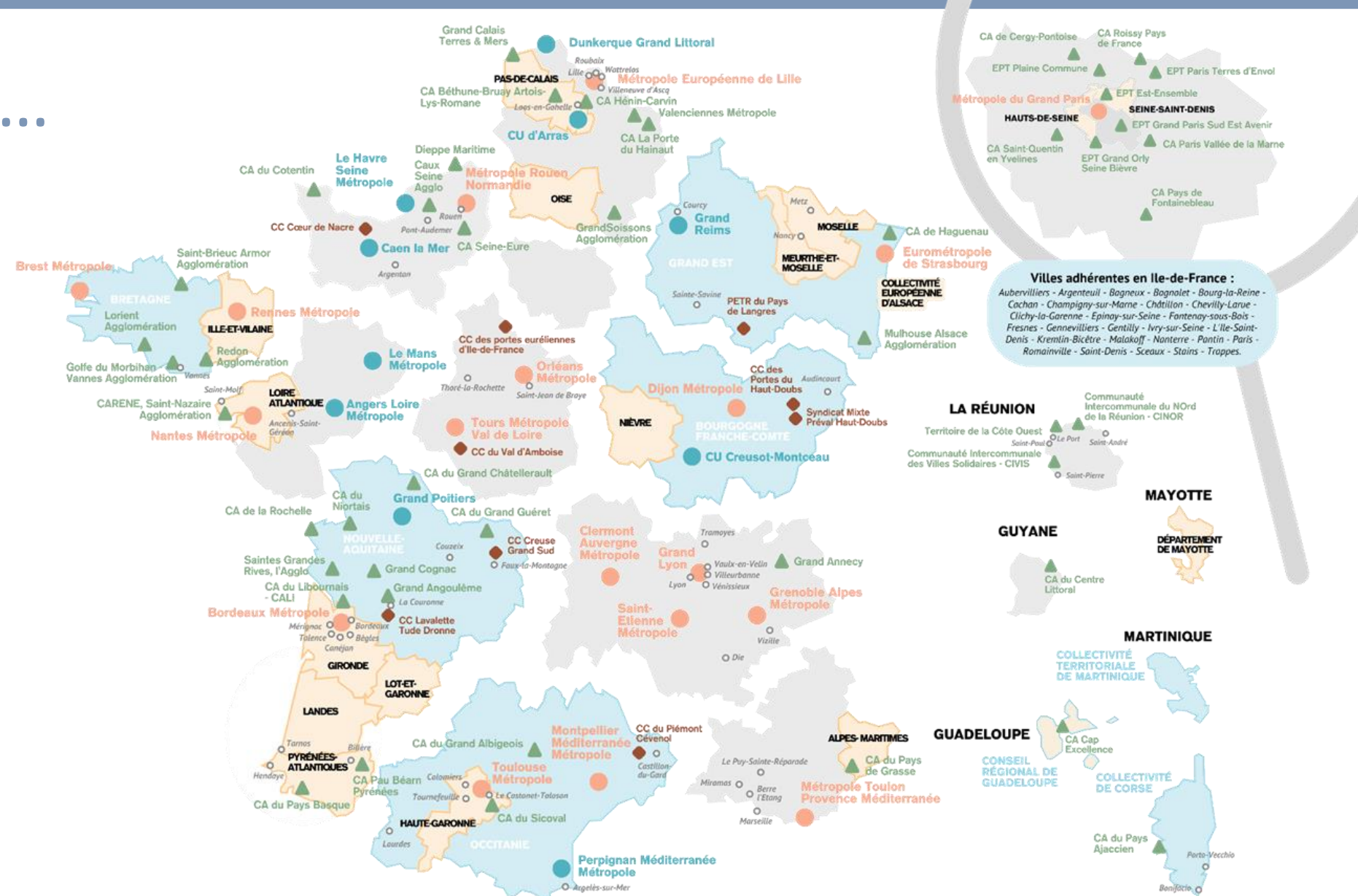
En capitalisant les actions et politiques de ses adhérents, le RTES porte leur voix auprès des institutions nationales, européennes et internationales.

4 S'informer

Le RTES publie une newsletter mensuelle, une lettre papier trimestrielle et des ouvrages thématiques sur les collectivités et l'ESS.


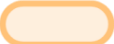





5 S'accompagner

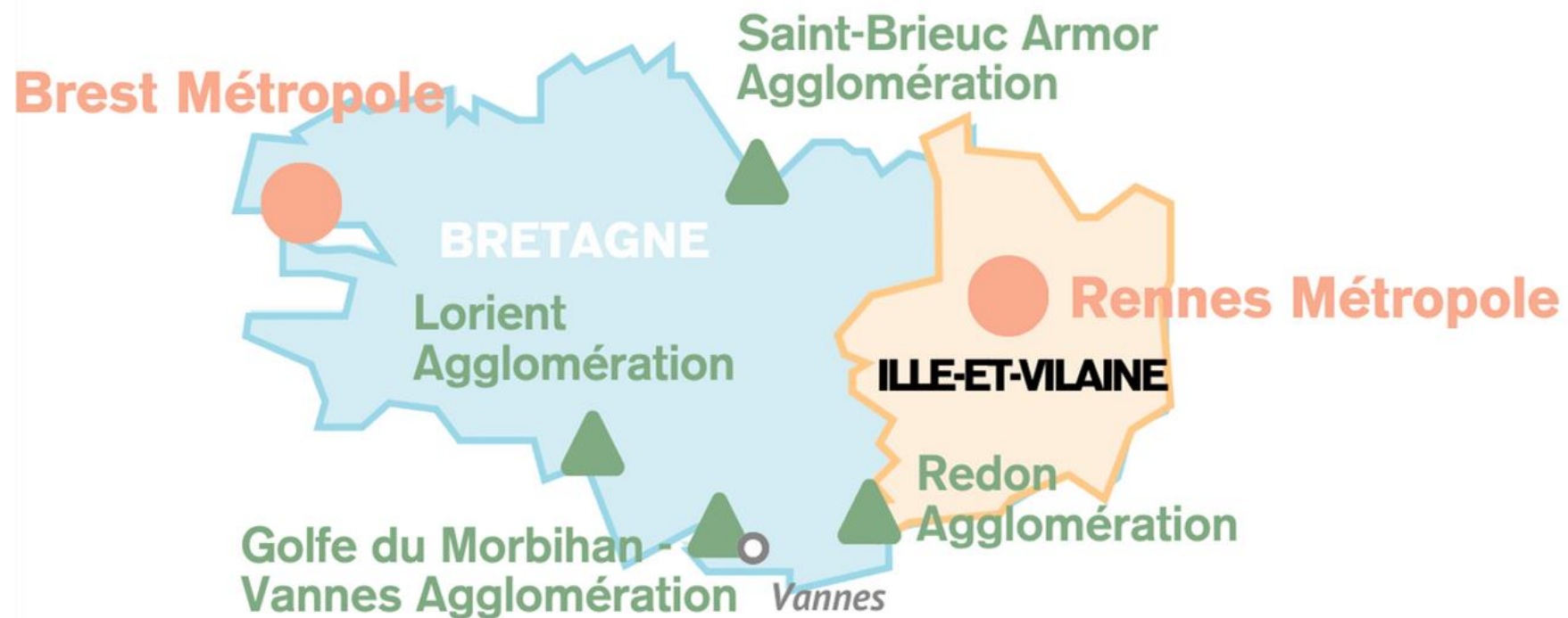
Le RTES organise régulièrement des conférences en ligne pour permettre aux élu.e.s et technicien.ne.s de s'accompagner mutuellement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'ESS.



Un réseau créé il y a 21 ans par et pour des élu.e.s
Bientôt 200 collectivités adhérentes !

Les collectivités adhérentes au RTES en région Bretagne

-  RÉGIONS ADHÉRENTES
-  DÉPARTEMENTS ADHÉRENTS
-  MÉTROPOLIS
-  COMMUNAUTÉS URBAINES
-  COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS
-  COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
-  COMMUNES



Un espace ressources pour outiller les collectivités souhaitant développer l'ESS



Nos guides RepèRESS :

Guides d'une soixantaine de pages mêlant à la fois des éléments de compréhension, de méthodologie, des cas concrets et témoignages de collectivités.

Retrouvez nos derniers guides :

- **“Economie informelle & ESS - Enjeux et leviers d'action des collectivités locales”**
- **“Le rôle des collectivités dans la structuration de filières locales avec et pour l'ESS”**



Nos Points de RepèRESS :

Document de 4 pages synthétiques permettant de faire le point sur un sujet et ses enjeux pour les collectivités territoriales.

Retrouvez notamment :

- **n°3 : “Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic) & collectivités”**
- **n°10 : “Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) & collectivités”**



Nos 3 kits :

“Communes, intercommunalités & ESS”

“Départements & ESS”

“Régions & ESS” :

Publications d'une cinquantaine de pages à destination des exécutifs régionaux, départementaux, communaux pour les outiller pour développer l'ESS sur leur territoire. Chaque guide est composé d'une vingtaine de fiches synthétiques,

illustrant par des exemples concrets la façon dont les différentes politiques thématiques relevant de la compétence de chaque niveau de collectivité peuvent intégrer l'ESS. Ces guides sont régulièrement mis à jour et ré-édités.

Loi ESS et collectivités

- **La loi ESS de 2014**: une étape importante pour la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques, au niveau local et national (et même sans doute international...).
- **Des points d'appui importants dans la loi pour les collectivités :**
 - Définition du périmètre des entreprises de l'ESS
 - Structuration écosystème (et définition des missions des CRESS)
 - Définition de la subvention,
 - Définition de l'innovation sociale
 - Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), les Monnaies Locales Complémentaires
 - Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)

Des points d'amélioration possibles

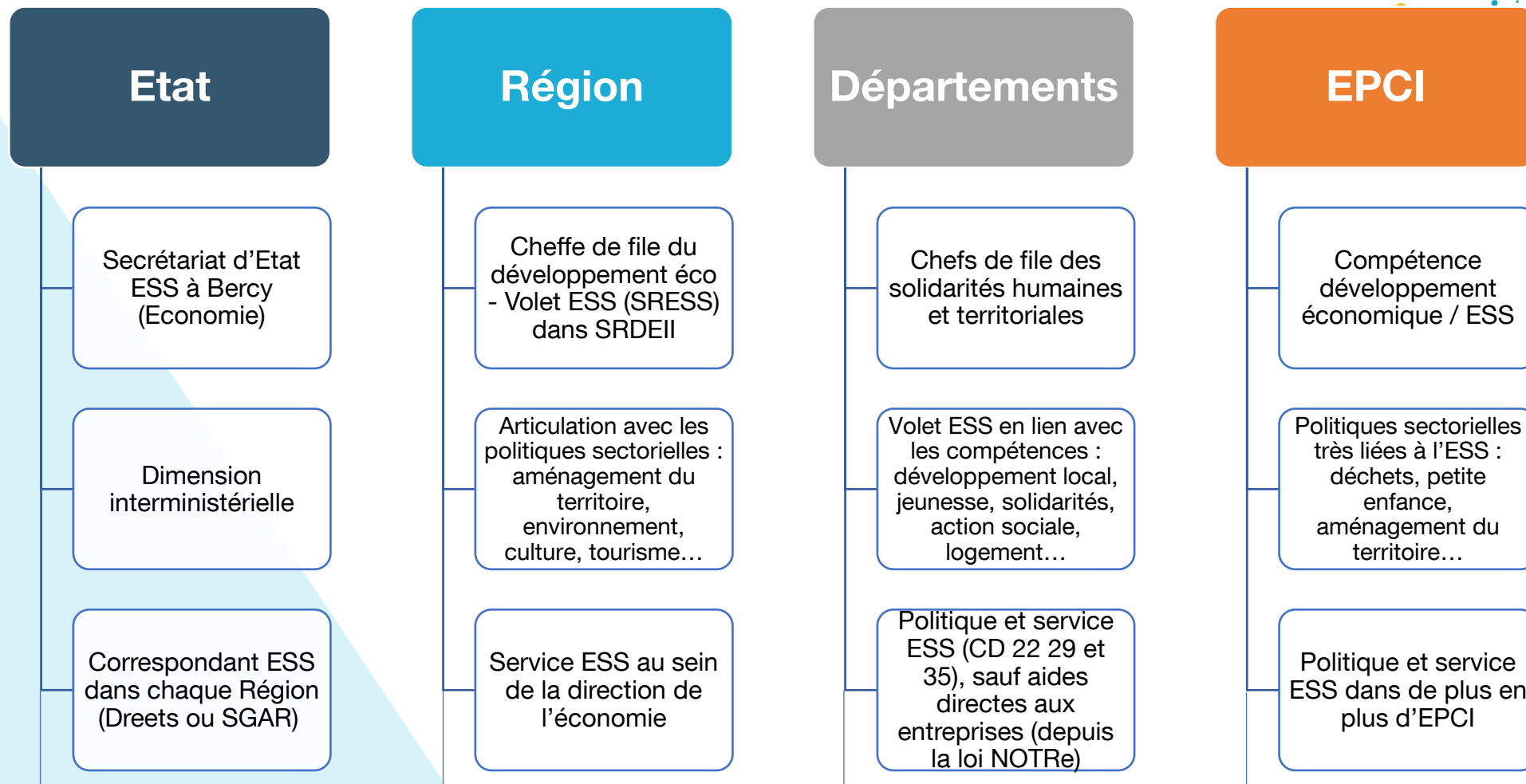
- Certains apports de la loi demeurent méconnus ou peu utilisés : l'agrément ESUS, ou la définition du commerce équitable Nord-Nord.
- Définition de la subvention est importante (pour éviter le recours systématique aux marchés publics) mais peu d'éléments permettent de connaître l'effet réel de cette inscription dans la loi. => **Difficulté de rendre compatible un mode de contractualisation avec la co-construction de la politique publique.**
- Difficultés des collectivités locales (autres que les Régions) de soutenir les structures de l'ESS. La loi NOTRe, postérieure à la loi de 2014, en clarifiant les compétences de chaque niveau de collectivité, a aussi conduit à restreindre les capacités d'intervention de départements, d'EPCI ou de communes.

● Éléments de réponses aux questions

Quelle différence entre la subvention et la commande publique ?

- La loi 2014 clarifie le [régime juridique de la subvention](#), en s'appuyant sur les critères de la jurisprudence qui la distinguent de la commande publique. Ce mode de financement essentiel au secteur associatif se voit ainsi sécurisé par la loi.
- Découvrez le point de [RepèrESS du RTES](#) dédié aux « [modes de contractualisation collectivités/acteurs de l'ESS](#) » ou la fiche n°11 du [Kit MunicipalESS du RTES](#) dédiée au sujet.
- Le [SIEQ](#) est aussi un outil au service des collectivités. Les collectivités territoriales sont de plus en plus fréquemment à l'initiative de qualification de certaines activités en services d'intérêt économique général (SIEQ). Découvrez le point de [Repères du RTES](#) dédié au sujet ou encore la publication [« Memo » de la Cress](#) sur le SIEQ.

Les compétences des pouvoirs publics – Loi NOTRe 2015



Commande publique durable / Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

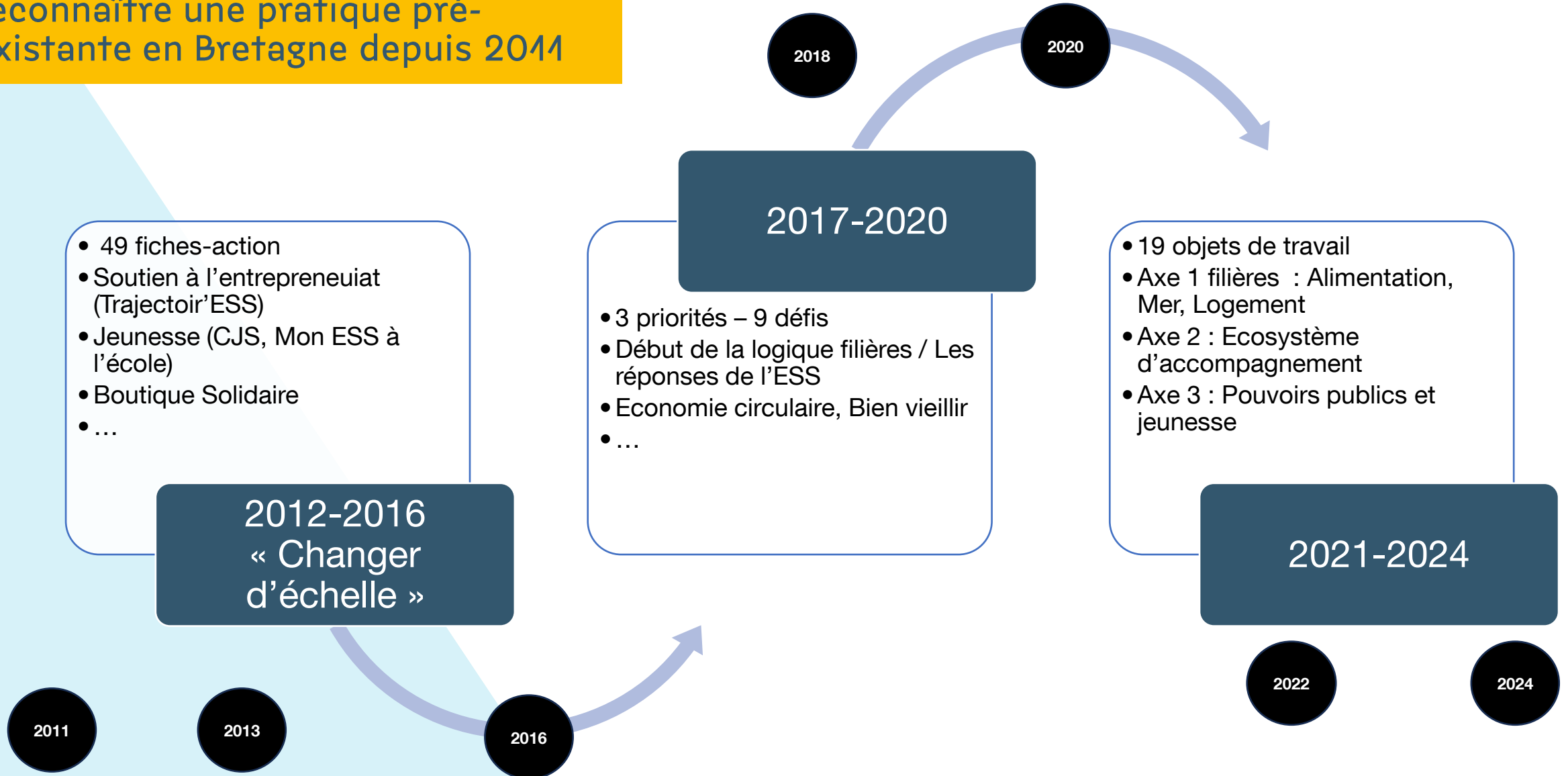


Une logique de co-construction

- **La SRESS – Stratégie Régionale ESS (Article 7 loi ESS + loi NOTRe)**
 - Co-élaborée entre acteurs de l'ESS et acteurs publics (Etat, Région...)
 - Intégrée à la SRDEII (futur SRTES), elle est le cadre de référence commun aux acteurs ESS (réseaux et structures locales) et aux pouvoirs publics (Etat, Région, Département, intercommunalités). – Loi NOTRe
 - Elle détermine un cap, un horizon partagé pour la période 2021-24 / 25-28
- **La conférence régionale ESS (Article 8 Loi ESS)**
 - Tous les deux ans. co-organisée par l'État, la Région et la Cress.
 - Elle permet de faire le point, d'échanger sur les orientations et les moyens et résultats des politiques publiques de développement de l'ESS. Formulation de propositions.

SRESS et Conférence régionale

La loi est venue (s'inspirer) et reconnaître une pratique pré-existante en Bretagne depuis 2011



SRESS 21-24 : 3 axes prioritaires / 19 objets de travail



- **AXE 1** : Apporter les réponses de l'économie sociale et solidaire aux transitions de tous les territoires de Bretagne
 - Alimentation, Mer, Habitat/Logement
 - Commerces, Economie circulaire, Vieillesse



- **AXE 2** : Soutenir le mode d'agir et d'entreprendre en économie sociale et solidaire
 - Articulation de l'écosystème d'accompagnement
 - Foncier



- **AXE 3** : Susciter l'engagement et la participation
 - Jeunesse
 - Club des élu.e.s

La commande publique

- Les achats publics représentent plus de 330 millions pour la [Région Bretagne](#), et plus de 5 milliards pour l'ensemble des collectivités bretonnes.
- La Région Bretagne s'est dotée d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables ([SPASER](#)).
- Entre 10 à 20% des contrats sont attribués à des acteurs de l'ESS en Bretagne.
- La commande publique c'est avant tout :
 - un levier puissant de développement économique local permettant d'intégrer les entreprises de l'ESS,
 - une démarche vertueuse qui permet de favoriser les transitions environnementales et sociales,
 - une dynamique de relocalisation des productions qui favorise le rapprochement de l'offre et de la demande.
- Pour aller plus loin, découvrez la fiche « [commande publique responsable](#) » du RTES

Un club d'élu·e·s engagé·e·s dans l'ESS en Bretagne

- La Région Bretagne en partenariat avec le Département d'Ille et Vilaine proposent depuis bientôt 2 ans aux élu·e·s intéressé·e·s par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) des temps d'échanges réguliers à l'échelle régionale.
- L'objectif principal est de se rencontrer entre pairs pour échanger sur la construction d'une politique de soutien à l'ESS.
- Plus d'infos : gaelle.le-stradic@bretagne.bzh / 06 73 18 09 65



Conclusion

THIERRY COURRET

Correspondant régional ESS, DREETS Bretagne

- Un enjeu de différenciation que la loi n'a pas épuisé : la **multiplication des labels d'engagement**
- Des outils et opportunités **diversement utilisés par les collectivités**
- Une « **conscience de famille** » encore en construction.
- **Quelques réussites** : La SCIC, La CAE, ESUS (?)

GAELLE LE STRADIC

Conseillère régionale déléguée à l'ESS, Région Bretagne

- Une politique au service du **développement local**
- En phase avec les aspirations et les défis des **transitions sociales et environnementales**
- Une économie du lien

ANNE-LAURE FEDERICI

Déléguée générale, RTES

- Comment **conforter et sécuriser** les possibilités de soutien de tout niveau de collectivités auprès des acteurs de l'ESS?
- Réaffirmer **l'importance des démarches de co-construction** des politiques publiques (avec les acteurs et entre collectivités)?
- **Parmi les chantiers RTES** : Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, commande publique ou accès au foncier pour des acteurs de l'ESS, et sécurisation des interventions des différents niveaux de collectivités.

GREGORY HUCHON

Directeur, Cress Bretagne

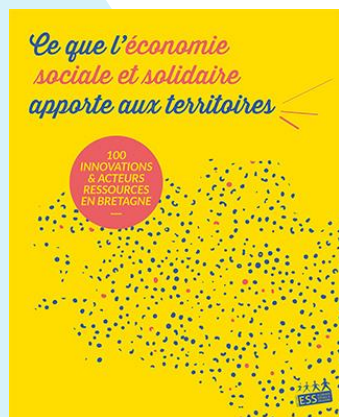
- Nécessité de **continuer à clarifier** ce qu'est l'économie sociale et solidaire parmi d'autres concepts (RSE, entreprises à Impact,...) et **reconnaître et accompagner** ce pouvoir d'agir collectif
- Permettre **un accès équitable à l'offre de service de soutien à l'ESS** sur l'ensemble du territoire national (pour les structures ESS ou non, les pouvoirs publics et la population)
- **Co-construire** entre ESS et pouvoirs publics des réponses aux enjeux de société



Ressources et webinaires

Des ressources...

➔ Des publications pour s'acculturer à l'ESS : <https://www.ess-bretagne.org/collectivites>



Ce que l'économie sociale et solidaire apporte aux territoires : 100 innovations & acteurs ressources en Bretagne



MÉMO : Structuration de l'ESS en Bretagne



Data'ESS : Observatoire régional



Intercommunalités et ESS : agir ensemble pour le développement des territoires



Le réseau des acteurs de l'ESS

➔ Circul'lettre, une newsletter sur les actualités de l'économie circulaire, sociale et solidaire, Une fois par trimestre

... et des webinaires

- **Circul'heure**, des webinaires d'1h pour décrypter l'économie circulaire, dédiés aux collectivités
 - Les replays [à retrouver ici](#)
- Les **webinaires ESS**, co-construits avec le CNFPT / RTES
 - Prochaines dates en 2024 :
 - **Mardi 28 mai de 9h30 à 11h30 > Marchés publics & Structures de l'ESS**
 - **Jeudi 19 septembre de 14h à 16h > Développer une politique de mobilité durable et solidaire sur les territoires en partenariat avec les acteurs de l'ESS**
 - **Jeudi 3 octobre de 9h30 à 11h30 > Soutenir le développement économique et solidaire des territoires en favorisant les coopérations locales avec les structures de l'ESS**
 - **Mardi 19 novembre de 9h30 à 11h30 > Dynamiques territoriales agricoles et alimentaires**